



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim
Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2025-11-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-11-* SERMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil ont tous été assermentés dans les délais prescrits par la «Loi sur élections et les référendums dans les municipalités» par la présidente d'élection.

2025-11-517 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
 - Serment des membres du conseil municipal
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 2 octobre 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Affectation de surplus non affecté aux résultats 2025
 - 5.3 Autorisation signature effets bancaires
 - 5.4 Dépôt du rapport de la présidente d'élection
 - 5.5 Concours décoration de Noël
 - 5.6 Embauche d'une personne ressource / administration
 - 5.7 Dépôt des états comparatifs
 - 5.8 Autorisation de placement bancaire
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Acceptation soumission Vistech Pieux / Sentier sur pilotis Marais salés
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Proclamation de la journée du 19 novembre / Journée de sensibilisation au cancer de la prostate
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Avis de motion / Règlement 25-03 Modifiant le règlement de zonage 98-08
 - 12.2 Adoption du projet de règlement 25-03 modifiant le règlement de zonage 98-08
- 13.0 Législation
 - 13.1 Dépôt du rapport du Maire année financière 2024
 - 13.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 13.3 Dépôt des déclarations de dons et avantages
 - 13.4 Représentant de la Municipalité de Longue-Rive au conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord
 - 13.5 Nomination des membres du conseil sur les différents comités
 - 13.6 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2026
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-* CORRESPONDANCE**

La directrice générale par Intérim dépose 5 (cinq) documents au Conseil municipal

A - Lettre des fermières demande autorisation installation d'air climatisé

B - École demande accès ancienne caisse en cas d'urgence

C - Correspondance de Monsieur Michel Gille

D - Correspondance de Monsieur Jean Marie Belisle

E- Présentation des travaux de prospection réalisés à Longue-Rive

2025-11-518 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-11-519 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois d'octobre 2025 totalisant 125 911.81\$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 119 867.13\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 125 911.81\$ pour le mois d'octobre 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 119 867.13\$

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2025-11-520 AFFECTATION DE SURPLUS NON AFFECTÉ AUX RÉSULTATS 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil affecte aux résultats de l'exercice financier 2025, les crédits budgétaires prévus au budget de 167 458 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

2025-11-521 AUTORISATION DE SIGNATURE EFFETS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

La secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant attendu que la signature de la directrice générale doit toujours apparaître ;

QUE le conseil nomme également Madame Daisy Savard comme signataire de la municipalité en l'absence du maire ;

QUE le Conseil nomme également madame France Brassard comme signataire de la municipalité en l'absence de la directrice générale.

2025-11-* DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

QUE la présidente d'élection dépose le rapport d'évaluation / Élections générales municipales 2025.

2025-11-522 CONCOURS DÉCORATION DE NOËL

ATTENDU QUE le Conseil désire souligner le temps des fêtes, la Municipalité relance donc le concours de décoration de Noël, visant à offrir 3 prix de participations au montant de 100\$ chacun parmi les citoyens qui auront décoré leur propriété qui seront inscrite à l'adresse suivante: **loisirs@longuerive.ca;**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de procéder par tirage au sort , jeudi le 12 décembre 2025 afin de déterminer les gagnants.

2025-11-523 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE / ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'embauche d'une personne ressource afin palier au surplus de travail en l'administation selon les besoins de la direction.

QUE le taux horaire soit de 40\$ / heure et que les frais de déplacement soient remboursés.

2025-11-* DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Dépôt de la directrice générale par intérim du premier état comparatif qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice financier précédent au 30 septembre ;

Dépôt de la directrice générale par intérim du deuxième état comparatif qui compare le budget de l'année courante versus les réalisations prévues.

2025-11-524 AUTORISATION DE PLACEMENT BANCAIRE

ATTENDU QU'un surplus a été réalisé en 2024 et confirmé par les états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la direction à faire des démarches afin de trouver des taux de placement plus avantageux que ceux que nous détenons présentement.

QUE la direction générale soit autorisée à négocier les placements pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2025-11-525 SOUMISSION / VISTECH PIEUX / SENTIER SUR PILOTIS MARAIS SALÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait la possibilité de présenter un projet de compensation environnementale dans le cadre du projet de contournement de Longue-Rive ;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 2 avril 2024, Madame Thérèse Belisle du ministère des Transports du Québec nous a confirmé que le projet des sentiers de bois est accepté comme projet de compensation, donc nous pouvons exécuter les travaux pour un montant maximal de 83 687.00 \$ tel que mentionné dans notre estimé du 30 janvier 2024 ;

CONSÉDÉRANT QUE le conseil avait discuté de ce dossier en atelier de travail et qu'il était en accord avec la soumission retenue ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Vistech Pieux / pour l'installation de pieux visés tel que présenté dans la soumission numéro 0466 au coût de 34 950.00 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la facture est approuvée par le MTQ et que celui-ci rembourse la totalité de la facture tel qu'indiquer dans le courriel du 13 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les travaux tel que décrit sur la soumission numéro 0466.

QUE la greffière-trésorière adjointe est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la municipalité de Longue-Rive.

2025-11-526 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 19 NOVEMBRE / JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année ;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Longue-Rive au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement «Noeudvembre» de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive déclare le 19 novembre comme la «Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Longue-Rive » en soutien à la campagne Noeudvembre»

2025-11-527 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-08

CONFORMÉMENT à l'article 445 et 448 du Code municipal, je, soussignée, Réjean Tremblay, conseiller, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement no 25-03 modifiant le règlement de zonage numéro 98-08.

CONFORMÉMENT à l'article 448 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 de la Loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à la séance du 13 novembre 2025

Réjean Tremblay, conseiller

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2025-11-528 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-03 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-08**

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a adopté le règlement de zonage numéro 98-08;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 98-08 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a la présence de plusieurs lots enclavés dans la zone 11-AF et qu'il est impossible de délivrer des permis de construction pour ces propriétés;

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive ne souhaite pas qu'il y ait de l'étalement urbain sur ces lots enclavés;

ATTENDU QU'il y a la présence d'une résidence secondaire sur le lot 3 808 923 qui a obtenu un permis de construction en 2007 et qu'elle se trouve en zone 09-I qui n'autorise pas les résidences secondaires;

ATTENDU QUE cette même résidence secondaire a obtenu une dérogation mineure avec la résolution #11-04-2310 concernant ses dimensions, sa hauteur ainsi que l'orientation de sa façade;

ATTENDU QUE la zone 09-I qui fait l'objet d'une modification de zonage se trouve en zones exposées aux glissements de terrain, limitant ainsi les usages industriels possibles;

ATTENDU QUE l'ensemble de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 13 novembre 2025;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Modification du cahier des spécifications - Ajout de la note 4

Le cahier des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 98-08, sous la cote « Annexe B » est modifié. La modification est la suivante :

- En ajoutant dans la section note pour le « règlement relatif aux permis et certificats », la note suivante :

« Note 4 : *Les servitudes de passage peuvent être considérées comme une rue privée pour les usages autres qu'habitation (H). Les*

obligations associées à la construction et l'ouverture d'une rue privée ne sont pas applicables aux servitudes de passage. Elles ne sont pas tenues d'être cadastrées et d'être conformes aux exigences du règlement de lotissement. » Le tout tel que montré à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3: Modification du cahier des spécifications - zone 11-AF

Le cahier des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 98-08, sous la cote « Annexe B » est modifié. La modification est la suivante :

- En ajoutant dans la colonne 11-AF, dans la section « Conditions à l'émission du permis de construction », à la ligne « Rue publique ou privée (note 1) », la mention « note 4 », le tout tel que montré à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4: Modification du plan de zonage - zone 31-H et 09-I

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 98-08, sous la cote « Annexe A » est modifié. La modification est la suivante :

- Agrandissement de la zone résidentielle 31-H à même une partie de la zone industrielle 09-I pour y inclure les lots 3 808 924, 3 807 934, 3 809 170 du cadastre du Québec, ainsi qu'une partie des lots 3 808 793, 3 808 784, 3 808 793 et 3 808 923 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan reproduit à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante. Les usages autorisés dans ces zones, de même que les normes qui leur sont applicables, sont celles prévues au cahier des spécifications pour ces zones, en tenant compte de leur nouvelle délimitation.

ARTICLE 5: Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le règlement 25-03 modifiant le règlement de zonage 98-08, tel que déposé et transmis.

2025-11-* DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

2025-11-* DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

2025-11-* DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AVANTAGES**

2025-11-529 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE AU CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

ATTENDU QUE selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU QU'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil désigne Monsieur Maurice Girard à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

2025-11-530 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2026, lesquelles se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h00:

8	Janvier	2026
---	---------	------

12	Février	2026
12	Mars	2026
9	Avril	2026
14	Mai	2026
11	Juin	2026
9	Juillet	2026
20	Août	2026
10	Septembre	2026
8	Octobre	2026
12	Novembre	2026
10	Décembre	2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2025-11-531 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QU'il est requis de désigner les représentants du conseil municipal au sein des organismes et comités de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Siège 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes afin de représenter la municipalité sur les différents comités pour toute la durée de leur mandat :

Maison de la Famille : Christian Tremblay

Maison des jeunes : Christian Tremblay

Service intermunicipal incendie : Lison Bouchard

Comité consultatif d'urbanisme : Daisy Savard

Service des Loisirs : Justin Cloutier

Corporation toutistique et socio-économique de Longue-Rive : Réjean Tremblay

Office municipal d'habitation : Maurice Girard

QUE le conseil nomme monsieur Maurice Girard comme maire-suppléant pour la période du 13 novembre 2025 au 13 juillet 2026.

2025-11-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 38, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 10.

2025-11-532 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Siège 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la séance ordinaire soit levée à 20 h 10.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 12

Sylvain Dugas, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim